



**AVIS DE RECRUTEMENT DE CONSULTANT POUR PRODUIRE  
UNE NOTE SUR LES CRITERES ACTUELS DE REPARTITION  
DES DOTATIONS FADeC AUX COMMUNES ET SUR LA PRISE  
EN COMPTE DE L'EQUITE**

**TERMES DE REFERENCE**

**Septembre 2022**

## **I. Contexte et justification**

Depuis 2018, la section Politiques Sociales de l'UNICEF est en partenariat avec Social Watch Bénin en vue de la réalisation des activités de budgétisation sensible aux enfants. Ce partenariat s'inscrit dans le cadre du programme de coopération entre le Bénin et l'UNICEF qui s'étend jusqu'en 2023. Les activités du partenariat contribuent à l'atteinte du produit 3 dudit programme de coopération « **D'ici à fin 2023, les acteurs nationaux et locaux sont mieux outillés pour une mobilisation accrue, une programmation équitable et une gestion efficiente des ressources publiques sensibles aux enfants avec la participation de la société civile, des femmes, des adolescent(e)s et des jeunes** »

En vue d'aboutir à ce résultat, le partenariat entre UNICEF et Social Watch Bénin met l'accent sur la génération des évidences devant servir de base de plaidoyer pour de meilleurs investissements dans les secteurs sociaux clés touchant aux enfants que sont l'éducation, la santé, la protection sociale, l'eau, l'hygiène et l'assainissement. Ces évidences servent de base aux sujets et actions de plaidoyer à conduire en faveur d'une budgétisation sensible aux enfants tant au niveau national que local.

Dans le cadre de la décentralisation au Bénin, certaines compétences de l'Etat central sont dévolues ou partagées avec les communes. En vue de permettre l'exercice de ces compétences, des ressources sont transférées aux communes à travers le **Fonds d'appui au développement des communes** (FADeC). Ledit fonds vise à doter les communes de moyens financiers pour les investissements socio-économiques. L'allocation et la répartition des ressources FADeC aux communes répondent au respect de critères prédéfinis dans le manuel de procédures du FADeC.

Malgré les nombreuses réalisations issues du FADeC, la situation des enfants appelle davantage d'actions et de ressources dans certaines communes, la prise en compte de l'équité apparait comme une préoccupation pour l'effectivité du respect et de la promotion des droits des enfants dans toutes les communes du Bénin.

La réforme du secteur de la décentralisation recommandée par le Conseil des Ministres en date du 02 juin 2021 est dans sa phase active et touche également les finances locales, à travers la transformation du Fonds d'Appui au Développement des Communes (FADeC) en Fonds d'Investissement Communal (FIC).

Cette réforme vise à créer un nouveau contexte de financement du développement local à travers l'/le :

- Accès à des sources de financement plus innovantes,
- Accroissement des ressources communales,
- Renforcement de la capacité d'intervention des communes.

Dans l'optique d'une budgétisation sensible aux enfants au niveau des communes à travers le FIC, le partenariat UNICEF-SWB cherche à recruter un(e) consultant(e) **pour la production d'une note sur les critères actuels de répartition des dotations FADEC aux communes et sur la prise en compte de l'équité.**

## **II. OBJECTIFS**

L'objectif visé par cette activité est de disposer d'une note d'analyse des critères de répartition des ressources FADEC avec un focus sur la question de l'équité en vue de conduire des actions de plaidoyer pour une amélioration des allocations budgétaires au profit des communes dans le processus de mise en place du FIC.

De façon spécifique, il s'agit de/d'

- Analyser les critères actuels et ressortir les points forts et les insuffisances ;
- Apprécier la prise en compte de l'équité (genre et géographique) dans la répartition des ressources ;
- Proposer des critères pour plus d'équité dans la répartition des ressources.

## **III. RÉSULTATS ATTENDUS**

A l'issue de la mise en œuvre de cette activité, une note d'analyse des critères de répartition des ressources FADEC avec un focus sur la question de l'équité est élaborée en vue de conduire des actions de plaidoyer pour une amélioration des allocations budgétaires au profit des communes dans le processus de mise en place du FIC.

De façon spécifique :

- les critères actuels de répartition des ressources sont analysés et les points forts et les insuffisances sont ressortis ;
- la prise en compte de l'équité (genre et géographique) dans la répartition des ressources est appréciée ;
- des critères pour plus d'équité dans la répartition des ressources sont proposées.

#### **IV. RESPONSABILITES ET PRINCIPALES TACHES DU CONSULTANT**

Le/ la consultant(e) aura pour tâches de/d':

- Analyser les critères actuels du FADEC et en ressortir les points forts et les insuffisances ;
- Apprécier la prise en compte de l'équité (genre et géographique) dans la répartition des ressources ;
- Proposer des critères pour plus d'équité dans la répartition des ressources.
- Recommander des pistes de plaidoyer pour une meilleure prise en compte de l'équité dans les critères de répartition des ressources FADEC ;

#### **V. QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES**

Le / la consultant(e) doit répondre au profil ci-après :

- Master 2 (niveau Bac+5 minimum) en gouvernance, finances publiques, développement local ;
- Disposer d'une expérience de travail avérée sur les questions de gouvernance locale, de décentralisation et de développement local ;
- avoir des connaissances solides sur le financement des collectivités locales notamment sur le FADEC ;
- avoir une bonne connaissance des réformes en cours dans le domaine de la décentralisation ;
- avoir une bonne maîtrise des questions touchant aux enfants dans les communes ;
- avoir d'excellente capacité rédactionnelle notamment d'analyse et de synthèse ;

L'adhésion aux valeurs de l'UNICEF (diversité, inclusion, engagement, intégrité, travail en équipe, bienveillance, respect, confiance et responsabilité) et à la politique de protection contre les exploitations et abus sexuels (PEAS) est essentielle.

## **VI. CONNAISSANCE LINGUISTIQUE**

La connaissance avérée du français écrit et parlé est exigée.

## **VII. DOSSIERS DE CANDIDATURE ET CRITERES D'EVALUATION**

Les candidats intéressés soumettront un dossier composé comme suit :

### **1. La lettre de motivation,**

### **2. L'offre technique**

- la compréhension de la mission,
- la description de la méthodologie,
- le CV précisant les qualifications, compétences et expériences du consultant,
- les attestations de bonne fin d'exécution ou preuve de conduite de missions similaires,
- le chronogramme d'exécution de la mission

### **3. L'offre financière**

- le budget estimatif détaillé

Les critères de notation des offres techniques sont résumés dans le tableau suivant :

Ordre	Critères d'évaluation de l'offre technique	<b>Note maximale</b>
1	Lettre de motivation	10
2	Profil de consultant (s)	30
3	Compréhension de la mission	20
4	Méthodologie	30
5	Chronogramme	10
Total		100

Seul le/ la consultant(e) ayant obtenu une note minimum de 70 points à l'évaluation technique sera retenu pour l'étape suivante de l'évaluation financière.

➤ **Evaluation financière :**

Seules les offres financières des candidats ayant obtenu au moins 70 points seront considérées.

➤ **Evaluation finale**

La note de l'évaluation finale sera la combinaison des évaluations technique et financière avec une pondération de 70% pour la note technique et 30% pour la note financière.

Le candidat ayant obtenu la meilleure note finale sera retenu.

L'offre financière sera analysée et éventuellement négociée dans les limites budgétaires disponibles avec le soumissionnaire ayant eu la meilleure note finale.

## **VIII. CALENDRIER ET LIVRABLES**

La période de la consultation s'étend sur la période du **25 Octobre au 30 novembre 2022**. Le premier draft de la note doit être rendu disponible le **18 Novembre** et la version définitive intégrant les observations du commanditaire le **30 Novembre**.

## **IX. SUPERVISION**

Le/la consultant(e) travaille sous la supervision de l'équipe de coordination du partenariat de Social Watch Bénin et de l'équipe de la section Politiques Sociales de l'UNICEF. La supervision consistera à l'assurance qualité des différents produits attendus conformément aux termes de références de l'étude.

## **X. DEPOT DE DOSSIERS DE CANDIDATURE**

Les dossiers de candidature seront reçus par courriel à [appel@socialwatch.bi](mailto:appel@socialwatch.bi) le **15 Octobre 2022 avant 18 h (heures du Bénin)** avec pour objet « **RECRUTEMENT POUR LA PRODUCTION D'UNE NOTE SUR LES CRITERES DE REPARTITION DES DOTATIONS AUX COMMUNES** ».